



Frais de gestion pour paiement hors prélèvement automatique

Par gaejr, le **07/03/2008** à **22:54**

Bonjour,

jusqu'a présent, j'ai toujours payé mon abonnement internet par CB et ce mois ci, j'ai reçu un courrier de mon FAI me précisant que dorénavant je devrai payer des frais de 2 euros si je ne paie pas par prélèvement automatique.

Alors est ce légal ?? j'ai toujours pensé qu'on ne pouvait pas imposer le prélèvement automatique ?

Je vous remercie tous pour votre aide.